

Envoi par courriel

Le lundi, 12 octobre 2015

Joel Kettner,
Médecins de santé publique du Canada,
phpc@cpha.ca

Monsieur Kettner,

Le Bloc Québécois répond avec plaisir à votre questionnaire dans le cadre de la présente campagne électorale fédérale :

- 1- Le Bloc Québécois travaille pour garantir l'indépendance de tous les fonctionnaires du gouvernement fédéral, incluant l'administrateur en chef de la santé publique du Canada. Nous reconnaissons que le gouvernement conservateur n'a pas respecté les conventions déjà établies à ce sujet et le Bloc Québécois s'engage à redonner la marge de manœuvre nécessaire aux scientifiques du gouvernement fédéral de pouvoir travailler et informer la population sans restriction.

Par ailleurs, le Bloc Québécois est également favorable à ce que le formulaire long du recensement soit rétabli et géré par les fonctionnaires du gouvernement fédéral sans restriction.

- 2- Le Bloc Québécois donne son appui au rapport de la Commission vérité et réconciliation sans exception. En matière de santé, les nations autochtones ont plusieurs demandes, dont la reconnaissance de traitements autochtones, de l'embauche de médecins issues des nations autochtones et de besoins spécifiques pour les nations autochtones et les Métis. Le Bloc est favorable à un dialogue basé sur l'égalité entre les gouvernements et les nations autochtones afin que celles-ci puissent avoir leur pouvoir de décision en matière de soins de santé.

Également, le Bloc Québécois est favorable au rétablissement des soins de santé auprès des réfugiés dans leur intégralité.

- 3- Les soins de santé et l'éducation sont des compétences exclusives au gouvernement du Québec. Le Bloc Québécois donne son appui au

gouvernement québécois et à ses programmes en liens avec le développement et les soins de santé assurés aux enfants du Québec.

- 4- Le Bloc Québécois défend les intérêts du Québec à Ottawa. Nous réclamons à ce que les transferts fédéraux pour les soins de santé soient rétablis et indexés à hauteur de 6% annuellement avec indexation additionnelle en fonction du taux d'inflation afin que le fédéral contribue, à terme, à hauteur de 25% des sommes consacrées pour les soins de santé au Québec. La stratégie et l'administration de soins au Québec ne revient d'autorité et de compétence qu'au gouvernement du Québec.

Par ailleurs, Le Bloc Québécois fera en sorte que le mode de fixation des prix des médicaments d'origine soit modifié afin d'en réduire les coûts.

- En élargissant le panier des pays de référence de 7 à 13 pays de comparaison, le prix des médicaments d'origine pourrait diminuer de 11%, une baisse d'environ 3 milliards de dollars (3,168) au Canada, dont plus de 800 millions au Québec.
- 5- La stratégie et l'administration de soins de santé sont des compétences exclusives au Québec. Le Bloc Québécois va défendre ce principe sans condition à la Chambre des Communes et appuiera les initiatives du gouvernement du Québec à ce sujet en garantissant les transferts et le financement de soins. Le fédéral a le devoir de contribuer financièrement mais sans condition préalable pour le gouvernement du Québec.

Enfin, nous vous invitons à visiter notre site web pour toute information que vous recherchez : www.blocquebécois.org

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

L'équipe 2015 du Bloc Québécois
3750, Crémazie Est, 5^e étage
Montréal (Québec)
H2A 1B4